

DEMANDE DE PERMIS pour Rénovation et/ou réparation

150, rue Child Coaticook (Québec) J1A 2B3 Téléphone : 819 849-2721, poste 255 Télécopieur : 819 849-4883 sec.urbanisme@coaticook.ca

Signature du demandeur

Adresse de la propriété visée par la demande :			
Demandeur			
Nom			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			
□Je suis propriétaire (ou) Identification du propriétaire :			
Nom			
Adresse			
Téléphone			
Exécutant des travaux			
Nom			
Adresse			
Téléphone			
Échéancier et coût des travaux			
Coût des travaux :			
Date prévue de début : Date prévue de fin :			
Description des travaux			
□ intérieur □ extérieur			
□ sous-sol □ rez-de-chaussée □ étage autre :			
□Salon □Cuisine □Salle de bain □Chambre à coucher : total avant après			
□Bureau □Atelier □Salle de jeux □Salle de lavage □Bâtiment accessoire			
Éléments touchés par les travaux			
☐ Isolation	□Clôture	☐ Mur de soutèneme	ent □Porte, nombre
□ Électricité	□Plomberie	☐ Mur de fondation	,
□Fenêtre, nombre :Changement de dimension? □non □oui Si oui :			
Quelle piècedimension actuelledimension prévue			
□Galerie, matériaux actuels matériaux prévus			
Changement de dimension? □non □oui Si oui : identifier le lieu sur une copie de votre			
certificat de localisation. Dimension actuelledimension prévue			
□Revêtement de plancher : matériaux actuels matériaux prévus			
☐ Revêtement intérieur (murs), matériaux actuelsprévus			
□Revêtement extérieur (murs), matériaux actuels prévus			
☐ Toiture, matériaux actuels prévus			
 □ Lorsque les formes ou les dimensions de la construction changent, fournir un plan détaillé à l'échelle incluant les modèles des fenêtres □ En zone patrimoniale ou en PIIA, pour les travaux extérieurs, fournir un plan couleur des travaux projetés et indiquer les dimensions des éléments : fenêtre, encadrement, etc. □ Fournir une procuration signée par le propriétaire si le demandeur n'est pas le propriétaire Détail des travaux : 			
Le fait de déposer une demande de permis au service d'urbanisme ne donne pas le droit de débuter les travaux. Vous devez avoir le permis pour pouvoir débuter les travaux. Attention, afin de pouvoir vous remettre le permis,			
nous devons d'abord recevoir le paiement de la facture associée. Dès que celle-ci sera acquittée, nous procéderon à l'émission du permis.			

Date